

COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 27 Mai 2026

Nombre de
membres
afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15

Présents : 14
Procuration : 1
Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abst : 0

Date de la
convocation
19.05.2026
Date de l'affichage
20.05.2026

Délibération
n° 51-2026

OBJET :
Tarifs PAI et
Garderie
Périscolaire -
Rentrée
scolaire
2026/2027

Le Maire
Olivier
GROSJEAN

L'an 2026

Le 27 Mai à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Georges PAUCHARD – Nathalie BLACHON – Martial BEUGNET – Emmanuelle BAZIN – Florian PARDON – Elodie MAMESSIER – Audrey GARNIER – Nicolas DUHAMEL – Solemn GEINOZ – Denis VIGIER – Noémie GOUBET – Thibaut COLIN.

Excusé ayant donné procuration :

Jean-Bernard TUETHEY donne pouvoir Olivier GROSJEAN

Secrétaire de séance : Denis VIGIER

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix des prestations afférentes au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027, comme suit :

- Garderie du matin : 2,48 €
- P.A.I. : 2,67 €
- Garderie du midi (13h15-13h45) : 1,06 %
- Garderie du soir de 16h30 à 17h30 : 2,40 €
- Garderie du soir de 16h30 à 18h30 : 3,30 €

Accord à l'unanimité.